



licenciment pour inaptitude

Par **ayatou**, le **11/05/2012** à **10:17**

bonjour esperant votre aide le medecin du travail ma declarer inapte suite a une maladie professionnelle declarer mais pas reconu par la cpam la deyxieme visite est prevu le 24 mai un delai de 15 jours je me pose beaucoup de questions concernat mes droits d'indiminisations et la procedure a venir merci de me repondre cordailement

Par **P.M.**, le **11/05/2012** à **11:16**

Bonjour,

Je vous propose déjà [ce dossier](#)...

A partir du moment où l'employeur a connaissance que vous entendez faire valoir le caractère professionnel de la maladie même si la CPAM ne l'a pas encore reconnu, il devrait en tenir compte lors de la procédure et vous verser en cas de licenciement l'indemnité de préavis même si vous ne pouvez pas l'effectuer du fait de l'inaptitude ainsi que l'indemnité de licenciement légale doublée qui devient de 2/5° de mois de salaire par année de présence + 4/15° à partir de la 10° année à moins que celle conventionnelle soit plus favorable...

Par **Pripri**, le **12/05/2012** à **13:55**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous avez une reconnaissance travailleur handicapé et si vous pouvez y prétendre mais renseignez-vous sans tarder.

Pour ma part que ce soit les spécialistes (vu la première fois en juin 2010), le médecin traitant ou la médecine du travail personne ne ma conseillé de la demander.

Résultat : licenciée pour inaptitude en mars 2011, j'ai fait un dossier MDPH en avril 2011. Je suis reconnue TH depuis janvier 2012 (avec un courrier reçu 1 mois après la notification) et j'attends encore un bilan fonctionnel pour faire ma reconversion pro (pour juillet si tout va bien)

Faut être patient...